

CONFERENCE REGIONALE

Les conseils territoriaux des personnes handicapées :

Naissance d'une instance de délibération ?

De l'expérience individuelle à
l'expertise collective

En partenariat avec l'APF IdF, l'URAPEI IdF et l'UNAFAM (Délégué IdF)

Mardi 22 juin 2010

au CEDIAS – MUSEE SOCIAL

9h30-17h15

**Les conseils territoriaux des personnes handicapées :
Naissance d'une instance de délibération ?
De l'expérience individuelle à l'expertise collective**

**En partenariat
avec l'APF IdF, l'URAPEI IdF, l'UNAFAM (Délégué IdF)**

Institués par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, les Conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH) ont un rôle d'évaluation des besoins des personnes handicapées de leur département. Ils donnent leur avis sur les politiques mises en œuvre les concernant et la coordination des réponses de terrain.

La fonction « d'expertise » des représentants des personnes handicapées sur la question des besoins et des réponses à apporter est reconnue depuis peu en France. Les dernières décennies ont pourtant été marquées par une forte légitimation des grandes associations à s'exprimer dans les différentes dimensions de l'organisation des réponses aux situations de handicap. Les personnes handicapées et leurs familles participent aujourd'hui à un grand nombre d'instances créées dans le cadre des politiques sanitaires et sociales, qu'elles concernent la vie sociale des établissements et services, le fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (à la commission exécutive) ou la délibération relative aux réponses à apporter à chaque situation (à la commission des droits et de l'autonomie). Elles donnent leur avis pour l'agrément en vue de la création des établissements et services (au Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale) ou sur l'organisation des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap sur un territoire (au Conseil national consultatif des personnes handicapées, dans les Conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées et dans les commissions communales d'accessibilité). Parmi ces instances participatives, les Conseils consultatifs ont joué leur rôle pendant la préparation de la loi du 11 février 2005 mais leur activité s'est ralentie depuis la mise en place des MDPH. Comment expliquer que cet espace participatif, distinct des autres instances par ses fonctions, soit en difficulté ? Comment définir la place qu'il occupe aujourd'hui dans le paysage institutionnel ?

C'est l'objet de l'étude menée en Ile-de-France par le CEDIAS-CREAH IIdF, en partenariat avec l'APF, l'URAPEI et l'UNAFAM, dans le cadre du programme PICRI du Conseil régional.

Le CEDIAS-CREAH Ile-de-France vous invite à venir en discuter
le Mardi 22 juin 2010 de 9h30 à 17h15, au CEDIAS, 5 rue Las Cases à Paris (Métro : Solferino - RER C Musée d'Orsay).

Programme

9h30–9h45

Ouverture de la journée

par le Conseil régional d'Ile-de-France

9h45–10h

Introduction

par les associations partenaires : l'APF, l'URAPEI et l'UNAFAM

10h–10h30

« La citoyenneté des personnes handicapées dans la loi 2005-102 »

10h30–10h45

PAUSE

10h45-11h15

Présentation de l'étude : méthode, participants et principaux résultats

11h15-12h 30

La consultation des associations de personnes handicapées dans le nouveau paysage institutionnel (ARS, DDJSCS, MDPH, commission des appels à projet, schéma départemental, schéma régional...)

DEJEUNER LIBRE

14h–15h

A quelles conditions et dans quelles circonstances les conseils consultatifs peuvent-ils constituer de véritables espaces de délibération ?

- Comment construire un espace de délibération ?
- Quelle place cet espace doit-il tenir dans le nouveau paysage institutionnel ?

15h–16h

« L'organisation des CDCPH »

Présentation des propositions d'organisation et discussion

16h–16h30

Répondre aux attentes de connaissance des besoins

Présentation des propositions et discussion

16h30–17h

Les besoins de formation des membres des CDCPH

Présentation des propositions et discussion

17h–17h15

Synthèse et suite des travaux

Comment les propositions issues de la conférence seront-elles relayées et portées au politique ?

Plan d'accès :

Métro Solferino / RER Musée d'Orsay



CEDIAS - CREAHI Ile-de-France

5, rue Las Cases – 75007 PARIS

☎ 01 45 51 66 10 – 📠 01 44 18 01 81

E-mail : creai@creai-idf.org – Site Internet : www.creai-idf.org